

Nos références : COM035541 du 06/10/2022

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0181859 - EPSA MARKET PLACE

Adresse de livraison

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

Adresse de facturation

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 70654 du 03/11/2022</u>					
SAMSUNG FLIP WM75B	WM75B FLIP 4 75" - Solution de collaboration Flip 4, tableau blanc numérique tactile - 3840x2160 - 350 cd/m² - VESA 400x400 - Tizen 6.5 -72.2 Kg (Eco-participation unitaire HT : 2,08) N° Série : 0KF7HNLT500094	1	2 610,30	2 610,00	1
CHIEF XPD1U-EU	Colonne mobile hauteur ajustable électriquement VESA 200x200 - 860x510 - charge maxi 140.6 kg	1	1 065,60	1 066,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	490,00	490,00	1
DEPLACEMENT Z3	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z3	1	80,00	80,00	1
Sous-total BL : 4 246,00					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Eco-participation HT	2,08	Total HT	4 247,98 €
1	20,00	4 247,98	849,60			Total TVA	849,60 €
Conditions de règlement :		Echéance : 31/12/2022	Domiciliation DWPRO : SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34			Total TTC	5 097,58 €
Virement à 45 jours fin de mois						Devise : EUR	Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)